

Donnez des **délégations**
à vos **collaborateurs**
et ouvrez leur l'accès
aux **services de la profession**



Pour permettre à **vos collaborateurs**
d'accéder aux ressources
et aux solutions de l'ordre
vous devez leur octroyer une **délégation**

Ainsi, lorsqu'ils se connecteront
avec leur **Comptexpert**,
leur **qualité de collaborateur** sera reconnue
et ils bénéficieront des droits
que vous leur aurez octroyés.



1 Pourquoi donner des délégations ?

Avec les délégations vous allez

Permettre

à vos collaborateurs de s'inscrire à des évènements ou de bénéficier d'un tarif préférentiel au Congrès



Partager

à vos collaborateurs les abonnements et adhésions du cabinet (Club fiscal, Club social, Infodoc-experts, RFC,...)



Donner

à vos collaborateurs l'accès à l'environnement de l'Ordre (Site internet notamment)



Faciliter

à vos collaborateurs l'utilisation des solutions digitales au sein du cabinet (Autodiagnostic, Image PME)



2 Comment octroyer des délégations ?

Se connecter
sur expert-comptable.fr
au site privé de l'Ordre
avec Comptexpert

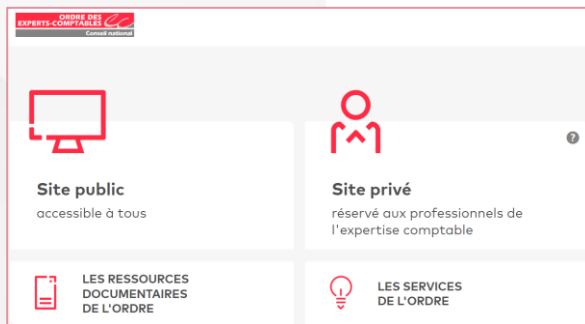


Sélectionner
« Mes délégations »
puis « Créer/Ajouter »
des délégations

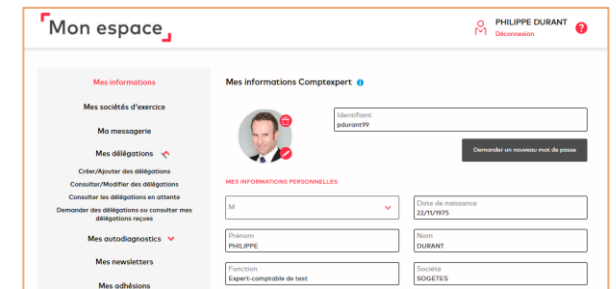
1

2

3



Accéder
à « Mon espace »
sur le site privé
de l'Ordre



2 Comment octroyer des délégations ?

Ajout de délégation ⓘ

Pour déléguer des droits d'accès standards aux sites de l'Ordre à un de vos collaborateurs, veuillez choisir ci-dessous l'expert-comptable concerné.

SOGETES - PARIS - 445.236.✓

- Veuillez choisir un cabinet -
SOGETES - PARIS - 445.236.112.00025

Suivant

Saisir
l'adresse email
du collaborateur concerné
ou importer une liste
d'adresses emails

3. Sélection des droits

Tout sélectionner

Collaborateur du Cabinet ⓘ
expire le 19/03/2025 📅

Droit administratif ⓘ

En charge des délégations ⓘ

Hubemploi ⓘ

Site de l'ordre ⓘ

Bibliordre ⓘ

4

Confirmer
le cabinet dans lequel
le collaborateur
est salarié

5

1. Création de votre liste de collaborateurs

Courriel
mail@mail.org

Ajouter à la liste

importer un fichier Parcourir...

6

Sélectionner
les droits à attribuer
et la durée du droit
(un an par défaut)
pour chaque
collaborateur

2 Comment octroyer des délégations ?

Le collaborateur est notifié de la délégation donnée

Si votre collaborateur ne dispose pas d'un **comptexpert**

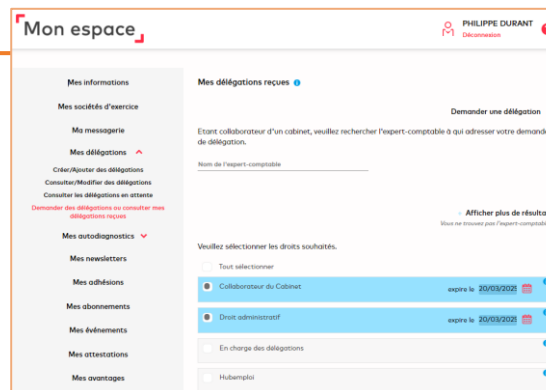
Il doit en créer un avec le **profil collaborateur** et avec la **même adresse mail** que celle indiquée lors de l'attribution de la délégation

La délégation lui sera automatiquement attribuée suite à la création de son compte



Si votre collaborateur a déjà un **comptexpert**

La délégation lui sera automatiquement attribuée
Aucune démarche n'est à accomplir



3 Comment gérer les délégations ?

Il convient de vous connecter sur à Mon espace sur le site privé de l'Ordre

Consulter
les délégations
données ou
demandées

Mes informations
Mes sociétés d'exercice
Ma messagerie
Mes délégations ^
Créer/Ajouter des délégations
Consulter/Modifier des délégations
Consulter les délégations en attente
Demander des délégations ou consulter mes délégations reçues

Mes délégations en attente ⓘ

En attente de validation v

Patricia DURANT (patricia.durant@cs.experts-comptables.org)
SOGETES - PARIS - 448.512.689-00054

Droit administratif ⓘ expire le 13/03/2025 📅

En charge des délégations ⓘ expire le 13/03/2025 📅

Renouveler
les délégations
arrivant
à échéance



Demander une délégation ^

Etant collaborateur d'un cabinet, veuillez rechercher l'expert-comptable à qui adresser votre demande de délégation.

Nom de l'expert-comptable _____

Tout sélectionner

Collaborateur sans droit ⓘ

Droit administratif ⓘ



Valider
les délégations
demandées par le
collaborateur




Droit administratif ⓘ expire le 13/03/2025 📅

En charge des délégations ⓘ expire le 13/03/2025 📅

Hubemploi ⓘ expire le 13/03/2025 📅

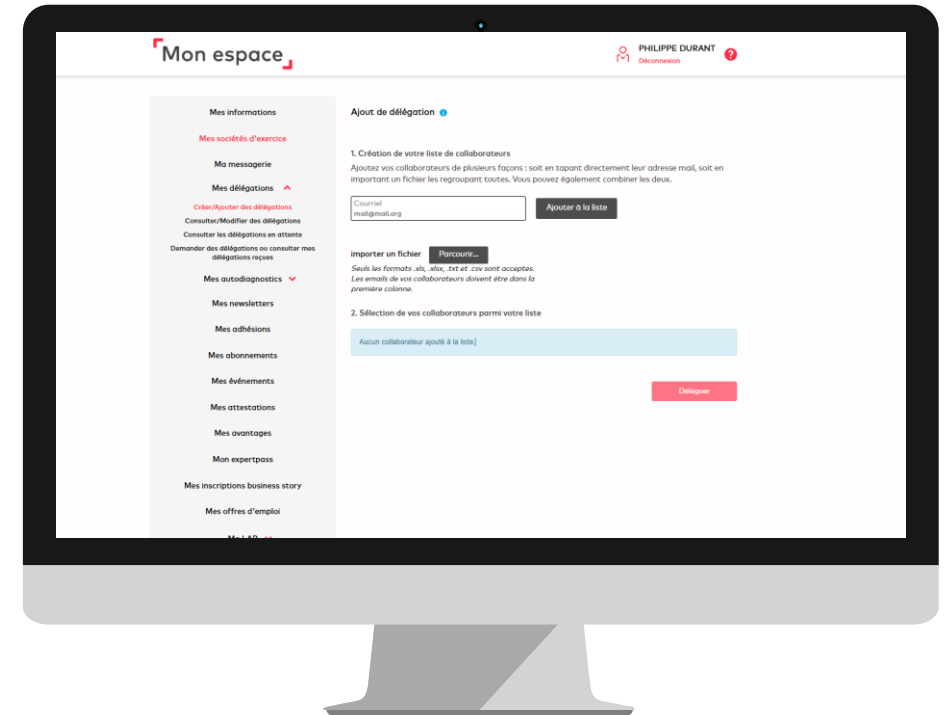
En savoir plus

Consultez sur le picto  toutes les **aides en ligne** disponibles à chaque étape

Consultez les **tutoriels** d'aide pour la création et la gestion des délégations

Consultez le **guide détaillé** disponible sur Bibliordre.fr

Interrogez  **GUIDE EXPERT** si vous ne trouvez pas de réponses à vos questions



Également disponibles sur experts-comptables.fr